Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

POLITIQUE
Lourdes responsabilités p.5

LOCAL COMMERCIAL
Droit de préférence p.6

EUROPE
La Chine dans le viseur p.7



ÉCOLE 42 NICE

Un nouvel élan

L'ÉCOLE 42 NICE de nouveau sur la bonne voie

En liquidation judiciaire il y a bientôt un an, l'école niçoise du réseau 42 a retrouvé de sa superbe grâce à la CCI Nice Côte d'Azur, soutenue par des fonds publics et privés.



©SG

De gauche à droite : Les étudiants Valentin Delafosse, Riham Chbouki, Salvatore Spina, Céline Junker, Thibault Nguyen et le président Emmanuel Souraud.

La meilleure preuve de la qualité de la formation niçoise est la deuxième place obtenue au classement des écoles du « spring challenge 2024 » de CodinGame, un concours de code international. 42 Nice est arrivée juste derrière l'université de Wroclaw (Pologne) et devant 42 Paris (3e). *« On est très contents de la dynamique »*, s'est réjoui le président de la nouvelle structure, **Emmanuel Souraud**, au cours de l'inauguration officielle, en présence d'élus et de nombreux acteurs économiques du territoire, le 6 juin. L'élu de la CCI, qui a accepté la présidence bénévolement, mesure le chemin parcouru en à peine cinq mois depuis la réouverture. *« On a déjà rempli une piscine. On a à peu près 400 étudiants aujourd'hui. On a encore des piscines à ouvrir à partir de septembre pour continuer à remplir les promotions afin de faire tourner l'école. On a fait un gros travail de structuration de l'association de gestion pour redonner un nouvel élan à l'école. Et il y a eu le recrutement du staff : le directeur, deux encadrants pédagogiques, une responsable communication, une alternante pédagogique et une assistante administrative »*. Les règles sont les mêmes que partout ailleurs : pas de condition d'âge (même s'il est préférable d'être majeur), de diplôme, une formation gratuite, une école ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et un apprentissage entre pairs (peer-learning). Emmanuel Souraud reconnaît que *« la simultanéité a été complexe à gérer parce qu'on a recruté au fur et à mesure et qu'il fallait tenir les piscines et aller chercher des mécènes »*. Pour **Sophie Vigier**, directrice générale du réseau 42 créé par **Xavier Niel**, *« c'est une nouvelle dynamique qui s'est enclenchée et les résultats sont déjà au rendez-vous. Plus de 440 personnes ont candidaté pour rejoindre 42 Nice depuis sa réouverture. 60 nouveaux étudiants ont été accueillis en avril dont plus d'un quart de femmes »*.


©SG

« Tenir sur la durée »

42 Nice, qui avait connu sa première promotion d'étudiants en janvier 2021, avait dû cesser son activité au cours de l'été 2023. Les étudiants avaient alors été pris en charge à distance par l'équipe parisienne dans l'attente d'un projet de reprise. Vu l'enjeu, la CCI Nice Côte d'Azur a tout fait pour redonner vie à cette formation. *« Tout cela n'aurait pu être possible sans soutien financier conséquent de la métropole Nice Côte d'Azur et de la région Sud PACA, ainsi que du réseau 42 »*, a assuré le président de la CCI Nice Côte d'Azur **Jean-Pierre Savarino**. *« Nous avons la certitude que l'avenir de notre système économique se situe ici et nous allons tout faire pour pouvoir réussir ce challenge »*, a-t-il ajouté. *« Le numérique est un enjeu économique majeur de notre époque et nous investissons massivement pour faire de notre territoire une smart région »*, a avancé de son côté **Pierre-Paul Leonelli**, conseiller régional qui représentait **Renaud Muselier** lors de l'inauguration. *« Cette réouverture, c'est aussi le symbole de notre attractivité dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies »*, a appuyé le maire de Nice et président de la métropole, **Christian Estrosi**. Emmanuel Souraud a reconnu que la tech azuréenne avait toujours un impérieux besoin de main d'œuvre, *« des gens qualifiés et motivés »*, et que pour 42 Nice, déjà chahutée une fois, il allait falloir *« tenir sur la durée »*. *« On doit développer le mécénat »*, a-t-il affirmé, rejoint sur ce point par **Betty Seroussi**, présidente de Travel Planet et mécène de la première heure. *« L'École 42 Nice ne pourra uniquement vivre sur des fonds publics »*, a-t-elle assuré. *« Quand vous devenez mécène c'est que vous avez compris que si vous ne le devenez pas, il y a un risque que, dans quelques années, l'école disparaisse de nouveau »*, a affirmé le nouveau président de 42 Nice.

Sébastien GUINÉ

L'ÉCOLE 42, « un monde à part »

Iman affiche aujourd'hui un large sourire car elle a sûrement *« trouvé sa voie »* après plusieurs changements de trajectoire et de nombreux doutes. *« Je me suis beaucoup perdue dans mon parcours post-lycée »*, reconnaît l'étudiante, qui après avoir eu son bac à 16 ans, n'a pas réussi à obtenir le concours de médecine et a fini par tourner le dos à quatre années d'études de biologie à l'issue d'un stage en laboratoire qui l'a fait *« beaucoup réfléchir »*. Elle s'est alors tournée vers le journalisme dans l'idée de devenir journaliste scientifique. Mais en plein Covid à la sortie de sa formation, elle n'a pas trouvé de travail. C'est son petit frère, passé par 42 et qui s'y est beaucoup plu, qui la convainc d'essayer. *« J'ai eu une très bonne surprise. Je ne m'attendais pas du tout à aimer l'informatique, ce n'est même pas un domaine que j'avais envisagé avant. Je m'y plais bien. Beaucoup de gens ont tendance à dire que le code, cela peut être frustrant mais je trouve que c'est très gratifiant. Dans ce que je faisais avant, il faut longtemps avant de voir le fruit de son travail... La pédagogie m'a convaincue. En général quand je dois expliquer 42 à une personne extérieure j'ai tendance à dire souvent que c'est un peu un monde à part parce qu'il existe une communauté qui est propre à 42. C'est très différent de ce que j'ai connu ailleurs »*.

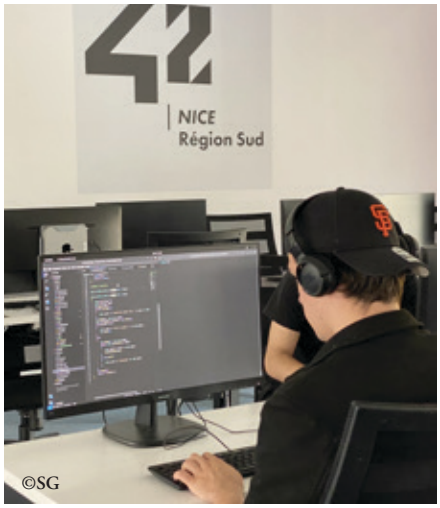

©SG

Bryan et Iman.

Bryan est en pleine reconversion professionnelle. Second boucher dans une grande boucherie pendant une dizaine d'années, il n'en *« pouvait plus »*, essoré par les horaires. *« Même si je gagnais très bien ma vie »*. L'informatique ? *« Je bidouillais dans mon coin à la maison mais je ne me suis jamais dit je vais me reconvertir là-dedans »*. Comme Iman, il ne regrette pas. La piscine, cette épreuve marathon permettant de sélectionner les candidats, reste pour lui *« l'un des meilleurs mois de* (sa) *vie. « On code 7 jours sur 7 pendant un mois et quand on rentre chez nous on a l'impression qu'il nous manque quelque chose »*. Ce qu'il apprécie c'est le "peer-learning". *« Quand a un problème on demande à son voisin, on apprend aussi à son voisin comment progresser. On apprend à apprendre, et ça c'est bien. On peut avoir zéro notion et on apprend vraiment tout sur le tas. Quand on ne connait rien, on apprend encore plus vite »*.

Sébastien GUINÉ

« Mon combat aujourd'hui, c'est la FÉMINISATION des promotions »



©SG

Emmanuel Souraud a bien conscience que 20 % de filles dans les effectifs, c'est trop peu. *« Je suis très content que parmi les cinq premiers de l'école au « spring challenge 2024 », il y ait deux filles. C'est une fierté »*, confie le président de 42 Nice avant d'avouer qu'il *« y a un vrai travail à faire. Là, ce ne sont pas les codes qu'il faut casser, ce sont de vieux préjugés. C'est vrai que ce sera compliqué parce que c'est ancré dans la société »*. Alors il le répète, à l'attention de tout le monde mais plus particulièrement des filles : *« Cela ne coûte rien d'essayer et cela ne prend que quelques semaines »*. La structure s'engage également auprès des plus jeunes, en proposant des stages aux élèves de seconde qui n'auraient pas réussi à en trouver un. Et certains deviennent ensuite des candidats aux piscines. *« On est ouverts à tout, on étudie tous les profils »*, explique Emmanuel Souraud, qui n'aime pas l'expression école de la seconde chance dans le sens où elle serait *« une école de la dernière chance »*. Pour lui c'est avant tout *« une école d'excellence »*. *« En rigolant, on dit souvent que c'est un mélange entre The Voice et Koh Lanta. The Voice pour le côté c'est gratuit et je tente ma chance et Koh Lanta parce que c'est dur. Une piscine, c'est dur. Et après aussi. Il faut être motivé. Et comme il n'y a pas de professeurs, c'est beaucoup basé sur la solidarité. Les étudiants sont à la fois des professeurs et des collègues »*.

Sébastien GUINÉ

>> La gazette <<

La Grande Consultation des avocats en escale à Nice et Grasse

Le Conseil national des barreaux a lancé sa « Grande Consultation des avocats ». Une initiative qui s'adresse à toute la profession, en vue de mieux en connaître les attentes et de mieux la servir. Êtes-vous satisfaits des décisions prises par le CNB, des outils qui sont développés pour la profession, des positions qui sont incarnées en votre nom ? Pendant quatre mois est mise en place une plateforme permettant de recueillir les avis des avocats à travers 15 questions portant sur le CNB, son image, ses actions, ses outils… De la connexion à la validation de vos réponses, tout est confidentiel et protégé. Alors exprimez vous !

La consultation se déroulera aussi sur les routes de France cet été. La présidente du CNB, **Julie Couturier,** sera à Nice, Grasse et Marseille du 26 au 28 juin prochains.



La chasse aux normes...

Le sénateur **Rémy Pointereau** (LR) a consulté les acteurs économiques du pays, **Bruno Le Maire** et **Olivia Grégoire**, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation. Président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur « la simplification économique », il veut passer au tamis les 400 000 normes qui ralentissent l'activité des grandes comme des petites entreprises, ces dernières n'étant pas calibrées pour suivre cette « *folie normative* ». Il existe 1 800 formulaires Cerfa et… 253 millions de courriers sont échangés chaque années entre les entreprises et les administrations. Bon courage !

Formation médiation : le temps des inscriptions

La faculté de Droit et Science politique prépare au Diplôme d'Université de Médiation par une formation de référence et d'excellence académique répondant aux attentes européennes, nationales et des secteurs professionnels pour s'adapter aux enjeux contemporains et à l'essor des missions de médiation. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 juin, les cours en présentiel ou distanciels débuteront en septembre.

Renseignements : https://univ-cotedazur.fr/formation/offre-de-formation/mediation#presentation

L'aide juridictionnelle « ouverte » aux étrangers en situation irrégulière

Par une décision du 28 mai, le Conseil constitutionnel a ouvert l'aide juridictionnelle aux étrangers en situation irrégulière. L'État prendra en charge les frais d'avocat des étrangers qui résident en France de façon illégale.

>> Côté finances <<

Le trophée DFCG 2024 attribué à Céline Tobelaim

Céline Tobelaim, directrice financière et des ressources humaines du Groupe Ragni spécialisé dans la conception et la fabrication de solutions d'éclairage public, a remporté le titre de directeur administratif et financier DFCG de l'année pour la Côte d'Azur.

Le jury, présidé par **Philippe Renaudi,** président de la CCIR, a aussi félicité les trois autres candidats de ce concours : **Emmanuel Legrand-Chassard,** vice-président RH et finance de Silicon Mobility ; **Enrique Garcia-Bourne** DAF et RH d'Osol ; et **Stéphane Vedrenne**, DAF de Sico.

Investisseurs européens, unissez-vous !

Le président **Emmanuel Macron** a annoncé que la France et l'Allemagne veulent créer un « *produit d'épargne européen* » pour mobiliser les capitaux privés alors que des centaines de milliards d'euros « *quittent le sol européen pour aller s'investir* » aux États-Unis. L'Union européenne souffre de la fragmentation de ses marchés des capitaux et des intérêts divergents des pays au sein des Vingt-Sept.



Céline Tobelaim.

La BCE baisse son taux directeur : et maintenant ?

La Banque centrale européenne va baisser ses taux directeurs de 0,25 point, ramenant le taux de dépôt à 3,75 %. À court terme, les spécialistes ne s'attendent pas à un impact fort sur les marchés. Si la hausse des prix à la consommation en zone euro a été divisée par quatre depuis le record de 10,6 % sur un an d'octobre 2022, l'inflation est repartie à la hausse en mai avec 2,6 %, après 2,4 % en avril et mars. La BCE fixe un objectif de 2 % mais prévoit des « *prochains mois mouvementés* » selon sa présidente **Christine Lagarde**.

Les Français continuent à cagnotter

Près de 3,5 milliards ont été déposés au mois de mars sur les assurances-vie et 2,4 milliards sur le Livret A et le Livret développement durable LDD. À la fin du premier trimestre, les Français avaient cagnotté 1 965 milliards sur leurs assurances-vie.

Avion : jamais sans mon bagage à main...

Après des plaintes d'associations de consommateurs sur la facturation de leurs bagages à main en cabine, le ministère de la Consommation espagnol a sanctionné quatre compagnies (Ryanair, Vueling, easyjet et Volotea) qui devront s'acquitter de 150 millions d'euros d'amende pour cette pratique devenue courante. La facturation du choix de siège lorsqu'un passager voyage avec des personnes dépendantes et l'interdiction de payer en liquide l'achat de billets dans les aéroports font partie des reproches faits à ces compagnies low cost qui ont l'intention de faire appel.

ÉDITO. Le crépuscule des Dieux



Alors qu'une logique élémentaire devrait l'inciter à se rassembler pour créer un élan et espérer empêcher au soir du 7 juillet ce qui ressemble déjà à la chronique d'une catastrophe annoncée, la droite continue à se diviser autour des égos et ambitions de chefs qui visent - toujours et déjà - l'Élysée en 2027. Un objectif, qui ne saurait être atteint sans retenir les leçons de ces dernières années, pendant lesquelles la colère contre Macron a été entretenue par les crocs-en-jambe de leaders eux-mêmes en grande perte d'influence qui ne virent pas, ce faisant, qu'ils se tiraient une balle dans le pied.

Le dernier épisode – qui n'a, reconnaissons-le, pas influé sur le résultat des Européennes – a été le refus catégorique de **Gérard Larcher** (LR) à quelques jours de l'élection d'abandonner son confortable fauteuil du Sénat pour celui plus urticant de Matignon. Il y avait péril en la demeure, tous les sondages le disaient. Les positions politiques des Républicains étaient pourtant moins éloignées de celles du parti présidentiel que leurs postures ne le suggéraient. Mais réussir un coup de billard à trois bandes demande du talent et de la chance, c'est ce qui a manqué. À force de répéter qu'ils sont malheureux, promis au déclassement, menacés de tout et surtout du pire, que les ruelles de nos villages sont devenues des coupe-gorge comme les favelas de Rio, les Français ont fini par le croire. Ils ont donc choisi dimanche un avenir qu'on leur fait miroiter meilleur. Des promesses de prestidigitateurs auxquelles une majorité d'électeurs veut croire après tant de déceptions et de déconvenues.

En balayant devant sa porte, le Macronisme trouvera le gros tas des colères accumulées depuis les Gilets jaunes. La réforme des retraites et celle de l'indemnisation du chômage étaient, sans doute ou peut-être, nécessaires, mais la façon dont elles furent menées éroda la confiance de ceux qui espéraient « en même temps » une politique économique efficace et une dimension sociale. Arc bouté sur ses certitudes, le président s'est peu à peu coupé des soutiens de centre gauche qui lui manquent aujourd'hui. Les autres courants de la droite traditionnelle n'ont pas voulu d'alliance avec celui qu'ils suspectent de vouloir les absorber. Pas de majorité à l'Assemblée, un climat électrique entretenu par les extrêmes : on ne mesurait que trop l'empêchement d'agir dans cette fin de quinquennat crépusculaire. Elle devient maintenant à hauts risques avec la dissolution qui propulse le pays vers l'inconnu.

Macron avait-il d'autre choix ? Pas sûr. Il a jeté par dessus les fourrés sa conviction initiale « *à élection européenne, conséquences européennes* » en ramenant, à notre plan national, les effets d'une déroute électorale. C'est une grosse prise de risque. Avant de partir en vacances, les Français devront se choisir un destin en élisant de nouveaux représentants. Un pari, qui engage l'avenir du pays bien au-delà... des calculs politiciens des grands chefs de petits partis.

Jean-Michel CHEVALIER

POLITIQUE
En marche vers l'incertitude...

Après le raz-de-marée RN aux élections européennes ayant entraîné la dissolution surprise de l'Assemblée nationale, les instituts de sondage n'ont pas tardé à interroger les Français sur leurs intentions pour les rendez-vous du 30 juin et du 7 juillet. À moins de trois semaines du premier tour, ceux-ci créditent le parti de **Jordan Bardella** d'une avance substantielle, ce qui semble logique puisque le corps électoral n'a aucune raison de se contredire, même si la nature et les enjeux des deux scrutins sont évidemment différents.

Mais l'on voit bien que les choses ne sont pas figées. En annonçant brutalement un accord entre son parti LR et le RN, **Éric Ciotti** a donné un tel coup de pied dans une fourmilière que les effets s'en font sentir bien au-delà de cette famille politique. La gauche s'est aussitôt rassemblée au sein d'un nouveau « front populaire » pour « faire barrage » à une vague qui semble inexorable.

Le patron azuréen de LR se plaît à souligner que si les ténors du parti et les cénacles parisiens crient à la trahison avec cet accord claironné sans discussion préalable en interne, une grande partie de la base le suit dans cette voie. Selon lui, la convergence des idées est devenue réalité et il faut chercher les différences entre les deux partis davantage dans la rhétorique politique que dans les propositions. À cet égard, la dédiabolisation du RN a parfaitement fonctionné et la question de la survie des Républicains est aujourd'hui posée, une proportion importante des adhérents semblant prête à franchir le pas.

La recomposition du paysage est « en marche », mais pas dans la direction espérée, puisque d'autres LR, révulsés par ce rapprochement, pourraient abandonner le navire pour rejoindre la Macronie…

Emmanuel Macron a déjà pris tous les risques en décidant la dissolution, et maintenant celui de descendre lui-même dans l'arène en faisant campagne : qu'il le veuille ou non, il se retrouve dans l'uniforme du portier qui aura entrouvert la porte à l'extrême droite.

Lourde responsabilité devant le pays et devant l'Histoire…

J.-M. CHEVALIER


©Parlement européen


©PPE


©DR

LOCAL COMMERCIAL : Quand le locataire est prioritaire pour l'achat

Le propriétaire d'un local à usage commercial ou artisanal doit informer le locataire lorsqu'il décide de vendre son local.
Le locataire bénéficie alors d'un droit de préférence (également appelé droit de préemption) qui lui permet d'être prioritaire pour racheter le local.
Ce droit ne peut pas être écarté dans le bail commercial.



©DR

Le propriétaire doit informer le locataire de son projet de vente de son local commercial par lettre recommandée avec avis de réception, par lettre remise en main propre contre récépissé ou signature. Cette lettre du propriétaire est considérée comme une offre de vente faite au locataire. Ce dernier dispose alors d'un mois pour répondre et se porter acquéreur.
L'offre doit obligatoirement préciser les conditions de la vente du local, c'est-à-dire le prix (ou les modalités de paiement du prix) et les éventuelles charges. Elle doit également mentionner les alinéas de l'article L 145-46 du Code de commerce. Un propriétaire qui vend son local commercial sans l'avoir préalablement proposé au locataire encourt le risque d'annulation de la vente. Ce dernier peut saisir le tribunal judiciaire à cet effet.
Dès réception de l'information, le locataire dispose d'un mois pour accepter ou refuser l'offre de vente. La loi ne prévoit pas de forme particulière pour la réponse du locataire. Il est conseillé de répondre par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre.

Cas particuliers

Le locataire est également prioritaire en cas de vente d'un local mixte, c'est-à-dire d'un local à usage à la fois commercial et d'habitation. Lorsqu'un bail commercial est à usage de bureaux, le locataire est prioritaire uniquement si les bureaux sont loués dans le cadre d'une activité commerciale. C'est par exemple le cas de locaux loués à une société commerciale exerçant l'activité libérale d'expertise comptable qui effectue des actes de commerce.
Mais le locataire d'un local commercial n'est pas prioritaire en cas de vente d'un emplacement de parking.
Le droit de préférence du locataire est exclu en cas de vente unique concernant plusieurs locaux d'un ensemble commercial, c'est-à-dire implantation sur un même site de plusieurs commerces ayant une structure ou une gestion commune (par ex : un hypermarché et un magasin contigu exploité par la même société), mais aussi en cas de vente unique concernant plusieurs locaux commerciaux loués à des locataires différents (on parle alors de locaux commerciaux distincts). C'est l'opération par laquelle au moins deux lots à usage commercial ou artisanal sont vendus, par exemple l'exploitation d'un commerce de bar-restaurant dans un premier lot et un commerce de charcutier dans un second lot. Mais aussi en cas de vente d'un local commercial au copropriétaire d'un ensemble commercial, de vente globale d'un immeuble comprenant des locaux commerciaux, de vente d'un local à son conjoint, ou à son ascendant ou son « descendant » du bailleur ou de son conjoint.

BON À SAVOIR

- Le locataire n'a pas de droit de préférence en cas de vente d'un local à usage industriel (ex : entrepôt). Un local est considéré industriel s'il est affecté à l'exercice d'une activité qui concourt directement à la fabrication ou la transformation de biens corporels mobiliers, ou à l'utilisation d'installations techniques, matériels et outillages.
- Lorsque la vente de l'immeuble est autorisée par le juge-commissaire, le locataire ne peut pas exercer son droit de préférence.
- L'offre de vente présentée au locataire n'inclut pas les honoraires de l'agence immobilière.



>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- BEN : Coïncidence du calendrier, le Big Baz'Art de **Ben** a rejoint la collection de la Kunsthalle de Brême (Allemagne) au moment où l'artiste niçois choisissait de tirer sa révérence à notre bas monde. Cette œuvre aussi monumentale qu'acadabrabrantesque abrite 351 objets, jouets, slogans, tableaux, images, mots et symboles qui se réfèrent les uns aux autres dans un enchevêtrement complexe. Ce kiosque présenté à Brême est proche du « Magasin de Ben » qui se trouve aujourd'hui dans les collections du Centre Pompidou à Paris. Déjà la nostalgie d'un personnage hors normes et attachant…

- PLUMAGE : Ce n'est pas parce que l'Europe reste bien souvent invisible des citoyens qu'elle n'a pas des préoccupation très « terre à terre ». Ainsi la Commission a permis à la France de distribuer 120 millions d'euros pour indemniser des entreprises avicoles des centres de conditionnement d'œufs et de volailles qui ont été affectés par l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène en 2022-2023.



©Dominique Estrosi Sassone sur Threads

Hommage public émouvant pour dire au-revoir et merci à Annie et Ben le jeudi 13 juin à Nice.

Grâce à cette aide, nous pourrons continuer à casser des œufs pour faire de bonnes omelettes...

- DANS DE BEAUX DRAPS : La ligne Nice – Breil – Tende n'a pas encore atteint le bout du tunnel puisque des travaux importants doivent y être menés à partir de septembre et jusqu'en décembre 2025. Malgré la mise en place annoncée de bus de substitution, beaucoup craignent un isolement pour la vallée de la Roya, à commencer par les parents d'élèves qui s'inquiètent pour les trajets des scolaires vers le lycée de Drap.

- PAS SÉRIEUX : Les enveloppes du Ministère de l'Intérieur contenant les professions de foi des candidats aux Européennes sont bien arrivées aux domiciles des Azuréens inscrits sur les listes électorales. Mais il manquait les imprimés d'une dizaine de toutes petites listes qui ne seront donc pas étonnées de leur score piteux réalisé ce dimanche. Un tel oubli démontre à la fois un mépris pour l'Europe et pour les votants et dénote tout le « sérieux » de certaines démarches. À l'heure des défis qui nous attendent, à commencer par le maintien de la paix, l'Europe mérite mieux que cela...

- DRÔLE DE TOURNÉE : Six pintes de bière, c'était beaucoup trop pour cette avocate anglaise qui, ayant perdu tout discernement, a frappé le patron d'un bar de La Turbie lorsque celui-ci lui a présenté l'addition. Sérieusement blessé au poignet rapporte Nice Matin, ce dernier a « bénéficié » d'une ITT de sept mois mais aussi écopé d'une amende de 500 euros pour avoir introduit au cours de la bagarre des cacahuètes dans la bouche de sa cliente mauvaise payeuse. Le tribunal n'a pas retenu l'argument de légitime défense pour l'avocate anglaise, et l'a condamnée à un an de prison avec sursis.

L'EUROPE va taxer les voitures électriques chinoises

Dans le cadre d'une enquête en cours, la Commission européenne a provisoirement conclu que les véhicules électriques à batterie produits en Chine bénéficient de *« subventions déloyales »*, ce qui pour Bruxelles constitue *« une menace de préjudice économique pour les constructeurs de l'UE »*.
La Commission a donc pris contact avec les autorités chinoises pour discuter et *« explorer les moyens de résoudre les problèmes identifiés, d'une manière compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce »*.
Si les discussions avec les autorités chinoises n'aboutissent pas à *« une solution efficace »*, les *« droits compensateurs provisoires »* - autrement dit des taxes - seront introduits à partir du 4 juillet qui ne seront perçus qu'en cas d'institution de *« droits définitifs »*.



©DR

Ayant coopéré à l'enquête, les marques Byd (17,4 %), Geely (20 %) et Saic (38,1 %) auront des taux individualisés, les autres constructeurs devant supporter 38,1 %. Les entreprises concernées par cette enquête ont encore la possibilité de discuter de l'exactitude des droits réclamés. Ainsi Tesla *« pourrait voir son taux individuel de droits recalculé au stade définitif »*.
Bien sûr Pékin ne voit pas d'un bon œil ces mesures sur les voitures électriques produites en Chine, même si l'Europe joue *« petit bras »* par rapport aux États-Unis, qui instaurent un droit de douane de... 100 %.
En faisant adopter une taxation modulée, la présidente de la Commission **Ursula von der Leyen** ne veut pas ouvrir une guerre commerciale qui risquerait de mettre en difficultés les constructeurs européens comme Mercedes et BMW, très présents sur ce marché asiatique.

J.-M. CHEVALIER

FESTIVAL DE CANNES : Le palmarès 2024

Comment ne pas être quelque peu étonné de ce Palmarès sous la présidence de la comédienne et réalisatrice **Greta Gerwig** ?
Certains palmarès de la compétition cannoise nous semblent d'une cohérence totale, d'autres moins, certains nous plongent dans un profond désarroi. En annonçant la Palme d'Or pour « *Anora* », la présidente du Jury **Greta Gerwig**, a créé un moment de sidération précisant ensuite que ce film avait « *transporté et ému* » les membres du Jury. Quelle que soit l'appréciation que l'on puisse avoir de ce film, méritait-il de figurer en haut du palmarès ? Anora est une danseuse de cabaret dont s'amourache le fils d'un oligarque russe. Après sa prestation au lit, il décide de l'épouser. Commencent alors les ennuis, car les parents ne l'entendent pas ainsi. De longues et drôles scènes d'engueulades s'ensuivent dans ce « *Pretty woman* » d'aujourd'hui, plein de vitalité. Le travail du sexe reste un travail, et le cinéaste **Sean Baker** a dédié son film à toutes les travailleuses du sexe.
Cette Palme aurait dû plutôt revenir à **Mohammad Rasoulof** qui a obtenu un Prix Spécial du Jury, inventé pour la circonstance. Le cinéaste a fui clandestinement l'Iran (avec seulement un sac à dos) pour échapper à une lourde peine de prison sous un prétexte fallacieux. Tourné clandestinement, son film « *Les graines du figuier sauvage* » raconte le système d'un pays à travers une famille et on pourrait voir toute la société iranienne d'aujourd'hui dans ce film d'une force incroyable.
Attribué à **Jesse Plemons**, le Prix d'interprétation masculine nous semble très mérité : il interprète trois rôles totalement différents dans « *Kinds of Kindness* » de **Yorgos Lanthimos**, triptyque de sketches où l'acteur joue aux côtés d'**Emma Stone**, passant d'un employé de bureau à un policier parano et, enfin, à un disciple zélé d'une secte en quête de messie.
Jacques Audiard nous a surpris avec « *Emilia Perez* », une comédie musicale au Mexique qui raconte une histoire de trans. Les quatre actrices principales ont obtenu le prix collectif d'interprétation féminine que seule **Karla Sofia Gascon** est venue prendre (les 3 autres ayant déjà quitté Cannes), très heureuse que le film raconte une histoire à rapprocher de la sienne pour qui devenir une femme a été un désir très fort.



Prix d'interprétation féminine collectif pour Karla Sofía Gascón (*photo*), Selena Gomez, Zoe Saldaña et Adriana Paz.



C'est le film Anora avec l'actrice Mikey Madison qui a remporté la Palme d'Or 2024.

L'anglo-indienne **Payal Kapadia** a reçu le grand Prix pour « *All we imagine as light* », alors que l'Inde n'avait pas été représentée au Festival depuis trente ans. Avec une élégante audace, la cinéaste rapproche trois femmes fort différentes qui, soutenues par leur union, osent timidement se libérer des contraintes imposées à leur sexe dans ce pays.
Très mérité, le Prix de la mise en scène est revenu à **Miguel Gomes** pour « *Grand tour* ». Dans un magnifique noir et blanc, le film s'écoule en une rêverie sur un passé colonial où un homme, ne voulant plus se marier s'enfuit, en Asie. Sa fiancée, déterminée à ce mariage, suit ses traces et le poursuit de pays en pays : Birmanie, Thaïlande, Vietnam, Philippines, Japon, pour finir dans la jungle chinoise. Ce voyage étourdissant est le plus beau film de la compétition.
Très étonnant, le Prix du Scénario a été attribué à « *The substance* » film d'horreur de la française **Coralie Fargeat.** Tourné aux Etats-Unis, avec **Demi Moore** et **Margaret Qualey,** son double plus jeune. Quoique bien gore, ce film méritait d'être en compétition, mais sans doute rien de plus.
La palme d'Or du court métrage est revenue à **Nebojsa Slijepcevic** pour « *The man who could not remain silent* ». Tandis que **Daniel Soares** a obtenu une mention spéciale pour « *Bad for a moment* ». Des réalisateurs du futur !
Remis des mains de son vieil ami **Francis Ford Coppola,** une Palme d'honneur a été décernée à **Georges Lucas** pour l'ensemble de son œuvre. Ainsi, ces deux légendes du cinéma hollywoodien des années 1970 se sont-ils congratulés dans un moment d'émotion !
Un lot de Prix a aussi été attribué dans la section Un Certain Regard où parmi les films primés, deux ont particulièrement retenu notre attention : « *L'Histoire de Souleymane* » d'**Abou Sangaré** : son film a fortement ému les spectateurs, ainsi que « *Vingt Dieux* », un conte rustique tourné dans le Jura par **Louise Courvoisier** avec uniquement de jeunes comédiens amateurs.
La Caméra d'Or qui récompense un premier film toutes sélections confondues, a été attribuée au jeune norvégien **Halfdan Ullmann** Tondel pour « *Armand* » : un film très insolite et fort bien interprété sur un conflit entre deux élèves dans un collège.
Avant la compétition, on parlait beaucoup du nouveau film de Francis Ford Coppola qui a déjà décroché deux dois la Palme d'Or pour « *Conversation secrète* », en 1974 et pour « *Apocalypse Now* », en 1979. Son nouveau film « *Megapolis* » était annoncé comme une splendeur. Il a terriblement déçu, ne procurant aucune émotion et laissant le public indifférent à ses images tapageuses.
Sans aucun doute, le plus beau film de ce 77e Festival de Cannes datait de 1927 ! Présenté en ouverture de la section « Cinéma classique », « *Napoléon* » d'**Abel Gance**, film muet en noir et blanc, dont la première partie (3 heures 40 !) vient d'être restaurée et nous attendons avec impatience la deuxième partie en cours de restauration ! Que d'audace, que d'imagination dans ce film !

Caroline BOUDET-LEFORT

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification forfaitaire ou au caractère selon les cas précisés dans l'arrêté. Le prix du caractère pour l'année 2024 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

212139

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/06/2024, constitution d'une SASU dénommée : SAS MUSE CANNES 2. Capital : 1 000 €uros. Siège: 20 boulevard Carnot, 06400 CANNES. Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la société a pour objet la location et l'achat de tous biens immobiliers par voie d'acquisition, échange apport ou autrement ; l'administration, l'exploitation desdits immeubles. La société a également pour objet l'achat en vue de sa revente de tous droits et biens immobiliers et plus généralement de toutes sociétés ou participations ayant une vocation immobilière. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. la société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. Président : Monsieur Jonathan DADOUCHE demeurant à 1 avenue Mireio, villa Joséphine, 06100 NICE. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS CANNES. **Pour avis. Le président.**

212141

FIGECAL

THE STUDIO COTE D'AZUR

SAS de 1000 €
21 avenue Robert Soleau
Palais de la Rotonde - 1er étage
06600 ANTIBES
921 925 335 RCS ANTIBES

CONTINUATION D'ACTIVITÉS MALGRÉ PERTES

DAU 14/05/2024 : en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis. La présidente.

212142

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/04/2024, il a été constitué une SCI dénommée : LI MINOU ZGLAWZOU. Capital : 1 000 €uros. Siège : 6 avenue de Picardie, 06000 NICE. Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transofrmation, la construction, la location, la cession de tous immeubles et biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Gérant : Monsieur Eric BENIZRI demeurant 6 avenue de Picardie, 06000 NICE, à compter du 26/04/2024. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

212143

H.J.T

Société civile au capital de 152,45 €
310 chemin Preynat, Mas Escapado
06160 ANTIBES
RCS ANTIBES 428 121 545

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une AGE du 11/04/2024, prenant effet ce jour, nomination de Madame Jacqueline D'ORLAN DE POLIGNAC née BELLANTI sis 310 chemin Preynat, Mas Escapado JUAN-LES-PINS, 06160 ANTIBES, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Henri D'ORLAN DE POLIGNAC, décédé. Validation : RCS ANTIBES.

212144

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2024, constitution d'une SARL dénommée : BARB A BONBON.
Enseigne Commerciale : BARB A BONBON.
Capital : 1 000 €uros.
Siège : 35 boulevard Saint-Roch, 06300 NICE.
Objet : Vente de confiseries, bonbons et boissons non alcoolisées, commerce de détail, demi-gros et gros de confiserie, épicerie.
Gérant : Madame Merfet BOURASSI demeurant 16 avenue du Général Olry, 06300 NICE. Co-gérant : Madame Amina BEN BRAHIM demeurant 57 boulevard Pasteur, 06000 NICE (France) à compter du 01/06/2024.
Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.
Pour avis.



212140

SAINT-VALLIER-DE-THIEY

2ème AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET SUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Par arrêté du 29/04/2024, le Maire de ST-VALLIER-DE-THIEY a prescrit une enquête publique relative à l'élaboration de son Règlement Local de Publicité qui se déroulera **du lundi 10 juin au mardi 25 juin 2024 inclus**.
Mmes Odile BOUTEILLER et Jocelyne GOSSELIN ont été désignées par le tribunal administratif de NICE respectivement commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléante.
L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable à l'accueil de la mairie, place de l'Apié aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et sur le site : https://saintvallierdethiey.com
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique mis à disposition à l'accueil de la mairie et par voie postale en adressant un courrier à Mme la commissaire enquêteur à la mairie, place de l'Apié 06460 ST-VALLIER-DE-THIEY.
La commissaire enquêteur recevra le public en mairie, place de l'Apié lors des **permanences du mercredi 12/06/2024 et du mardi 25/06/2024 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.**
Pour toute information sur le dossier, le public peut se rapprocher du service urbanisme au 06 07 38 84 89 et par mail : urbanisme@mairie-saintvallierdethiey.fr
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme et sur le site : https://saintvallierdethiey.com
À l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil municipal.

212149

AUDIT & EXPERTISE

Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet, villa Le Petit Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

CROSSFIT H3

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 121, route de Laghet
06340 LA TRINITE
838 283 042 RCS NICE

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2024 :
La dénomination sociale a été modifiée et devient HX TRAINING à compter du 29 mai 2024.
En conséquence, l'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : Crossfit H3
- Nouvelle mention : HX TRAINING
Mention sera faite au RCS NICE. **Pour avis.**

PROFORMALITÉS
SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE
www.proformalites.com

212150

FIDUCIAL SOFIRAL

30 rue Paul Langevin
Pôle d'activités d'AIX-EN-PROVENCE
13290 AIX-EN-PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/05/2024, il a été constitué une SELAS dénommée : CALIFORNIE NOTAIRES.
Siège social : 42 avenue Maréchal Juin 06400 CANNES. Capital : 2 000 €uros. Objet social : L'exercice en commun par ses membres de la profession de notaire telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et toutes les activités accessoires, annexes ou connexes. Président : Mme DEREY Laure demeurant 12 avenue du Cèdre 06400 CANNES. Directeur général : Mme MAROT Elisa demeurant 24 avenue des Côteaux, résidence Le Bocage - Bt 1 Les Cèdres 06400 CANNES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CANNES.

Annonces LÉGALES
www.petitesaffiches.fr

212145

BETB06

SAS au capital de 100 €
4 boulevard de Cimiez
06000 NICE
RCS NICE 820 363 059

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGO du 01/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 43 avenue Alfred Borriglione, 06100 NICE.
Mention au : RCS NICE.

212146

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître François TRUFFIER, notaire à 23, boulevard Gambetta 06000 NICE (06) du 21/05/2024, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LS. Capital : 215 000 €uros. Siège : 2 avenue Henry Dunant, 06100 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Michel LEVRAY demeurant 2 avenue Henry Dunant, 06100 NICE. Cession de parts : Toutes les cessions de parts, à l'exception de celles consenties entre associés fondateurs, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés disposant du droit de vote pour les délibérations des assemblées générales. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

212148

Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet, villa Le Petit Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

TAMS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 84 corniche Fleurie villa Andria 06200 NICE
912 647 740 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31/05/2024 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2024 et sa mise en liquidation.
L'associé unique Sébastien DUFOUR demeurant villa Andira 84 corniche Fleurie 06200 NICE exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Mention sera faite au RCS NICE.
Pour avis.

PA ALPES-MARITIMES
ENVOYEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

212147

LEXGROUP
SAS LEXGROUP GRENOBLE
Notaires
7, Rue Vicat
38000 Grenoble

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 4 juin 2024, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : EKBS INVEST.
Objet : Activité de marchand de biens, toutes activités liées à la construction d'immeubles pour la vente ; gestion, administration, exploitation par bail ou autre, de biens immobiliers, meublés ou non meublés ; acquisition, construction, propriété, mise en valeur de tous biens immobiliers, réalisation de tous travaux de construction, d'aménagements ou d'amélioration immobilier ou mobilier ; activité de promotion immobilière ; passation de tous marchés pour l'exécution des travaux nécessaires.
Siège : NICE (06300), 11, rue Saint-François de Paule.
Capital : 2.000 €uros, divisé en 2 000 actions de 1 €uro chacune, libéré à hauteur de 2 000 € à la constitution.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Président : SARL BS INVEST COTE D'AZUR, dont le siège est à NICE (06300), 11 rue Saint-François de Paule.
Exercice du droit de vote : Droit de vote au nu-propriétaire, sauf décisions d'approbation des comptes, affectation et répartition des résultats réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions.
Clauses restreignant la transmission des actions : Toute cession d'actions soumise à agrément préalable donné soit par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des voix des associés soit par décision unanime des associés intervenant à l'acte.
Conditions d'admission aux assemblees : Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives par lui-même, ou par un autre actionnaire.
Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Immatriculation au RCS NICE.
Pour avis. Le président.

212152

ALLARD FACTORY

SASU en liquidation au capital de 5 000 €
53 impasse Maurice Danzi
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
RCS ANTIBES 911 059 970

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31/05/2024, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Frédéric ALLARD, demeurant 8 rue Foncet, 06000 NICE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2024. Radiation au RCS ANTIBES.

212159

LOGIS GLOBAL

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 60 avenue de Nice
06800 CAGNES-SUR-MER
911 421 147 RCS ANTIBES

AVIS

L'AGOE du 05/06/2024 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. CHOUKROUN Jérémy.
RCS ANTIBES.

212155

AVIS

Suivant acte SSP en date à NICE du 24/05/2024, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 28/05/2024, dossier n° 2024 00009384, référence 0604P61 2024 A 01674,
La société FRAICHE DISCOUNT, SARL au capital de 1 000 €uros, ayant son siège social au 189 bd de La Madeleine 06000 NICE et immatriculée au RCS NICE sous le numéro 899 611 974,
a cédé à la société HK PRIMEURS, SARL, en formation, au capital de 1 000 €uros, dont le siège social est fixé à 189 boulevard de La Madeleine 06000 NICE :
Un fonds de commerce de « Alimentation générale, vente de fleurs, fruits et légumes, quincaillerie » sis et exploité à NICE (06000), 189 boulevard de La Madeleine 06000 NICE pour lequel la société FRAICHE DISCOUNT est immatriculée au RCS NICE sous le numéro 899 611 974.
Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 100 000 €uros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/06/2024.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante : Maître Hatem AYADI, avocat au barreau de NICE, demeurant 16 rue de La Préfecture 06300 NICE.
Pour avis.

212156

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2024, constitution d'une SARL dénommée :
HK PRIMEURS.
Enseigne Commerciale : HK PRIMEURS.
Capital : 1 000 €uros.
Siège : 189 boulevard de la Madeleine, 06000 NICE.
Objet : Alimentation générale, vente de fleurs, fruits et légumes, quincaillerie, boucherie, rôtisserie, snack, sandwicherie, commerce de produits non alimentaires, articles de PARIS, fleurs et de tous produits non réglementés.
Gérant : Monsieur Hassine BEN TIBA demeurant 617 avenue de Provence, Le Provence C8, 83600 FREJUS. Co-gérant : Monsieur Abdelkader BEN TIBA demeurant 6 avenue Georges Picard, 06300 NICE (France) à compter du 01/06/2024.
Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

212162

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALTALIZ SECURITE.
Objet social : Sécurité privée.
Siège social : 455 promenade des Anglais Immeuble Nice Premier A 06200 NICE.
Capital : 1 000 €uros.
Durée : 99 ans.
Président : M. PELLERIN Janny, demeurant 3 allée du Muguet 08000 LA FRANCHEVILLE.
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles avec notification au président de la société.
Immatriculation au RCS NICE.

212171

RECTIFICATIF

À l'annonce n°212151 parue dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 13 juin 2024, concernant la société MAXI PIZZA, 441 avenue Marcel Pagnol - MARINA PARC, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Il y a lieu de lire capital social fixe : 2 000 €uros divisé en 500 actions de 4 €uros chacune, et non pas 2 000 €uros divisé en 500 actions de 10 €uros chacune.
Le reste est sans changement.

212151

FD AUDIT
ne Francis Tenner - 06150 Cannes La Bocca - Tél. : 04 93 4

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 mai 2024, à MANDELIEU-LA-NAPOULE.
Dénomination : MAXI PIZZA.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 441 avenue Marcel Pagnol - MARINA PARC, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.
Objet : Confection et livraison de pizzas.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2 000 €uros divisé en 500 actions de 10 €uros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de la société sont soumises à l'agrément préalable de la société dans tous les cas, et donc les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.
A été nommé :
Président : Monsieur Maxime MENEGON 441 avenue Marcel Pagnol - Marina parc 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.
La société sera immatriculée au RCS CANNES.
Pour avis.
L'associé unique.

212154

CASA BAT CONCEPT « C.B.C. »

SAS au capital de 5 000 €
en cours de liquidation
Siège social : 60 avenue de Nice – Les Delphes – 06800 CAGNES-SUR-MER
889 549 507 RCS ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGO du 5/06/2024, la collectivité des associés a décidé :
-D'approuver les comptes de la liquidation,
-De donner quitus au liquidateur et de le décharger de son mandat,
-De prononcer la clôture de la liquidation à compter du 5/06/2024.
La société sera radiée du RCS ANTIBES
Pour avis. Le liquidateur.

212164

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/11 - AVIS DE DEPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES article L 624-.1 du Code du commerce. **Mme Cécilia MARTINHO épouse HECKMANN**, activité : Location meublée SIREN 853 421 618, 28 chemin du Vallon Barla 06200 NICE. Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 624-1 du Code du commerce est déposée au tribunal judiciaire de NICE dans l'affaire ci-dessus indiquée. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **NICE, le 29 mai 2024. Le greffier.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

212157

ECOMA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social : C/o ADCM SECRETARIAT
3 place Masséna 06000 NICE
RCS NICE 919 083 238

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 31 mai 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, NICE (06000) – C/o ADCM SECRETARIAT – 3 place Masséna.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sertan VAROL, né le 24 février 1982 à YALOVA (Turquie) demeurant à NICE (06300), 20 rue Saint Francois de Paule, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE en annexe au registre du commerce et des sociétés.

212165

FICETEX

Avocat au Barreau de NICE
4, rue Kosma
06000 NICE
Tel : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SAS BEAUSEJOUR

Au capital de 1 000 €
Siège social : C/o ICC
5, avenue Albert 1er
06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER
539 464 859 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'associée unique a décidé en date du 24 mai 2024 la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

En conséquence, il a été mis fin au mandat du président, Monsieur Roberto DRAGO, aux mandats de directeurs généraux de Messieurs Luciano GARZELLI et Joseph CAMELLINI, ainsi qu'aux mandats du commissaire aux comptes titulaire la SARL ALFA CONSULTANT et du commissaire aux comptes suppléant la SARL AUDIT CONSEIL.

Madame Anna BELFIORE, demeurant via Baraccan°4 à TRECATE en Italie, a été nommée liquidateur de cette société avec tous pouvoirs.

Tous les documents concernant la liquidation de la société doivent être adressés au siège social actuel – C/o ICC – 5, avenue Albert 1er – 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Le Liquidateur.



212160

Maîtres Thibaut ROESEN et Ingrid THEVENOT

Notaires associés à METZ (57000)
2 rue Maurice Barrès
Tel : 03 87 36 16 88

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Thibaut ROESEN, notaire associé à METZ le 31 mai 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "HALKA IMMO".
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100 €uros.
Siège social : NICE (06000), 18 avenue René Maurice.
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger l'acquisition de tous biens et droits immobiliers en vue de leur location et leur cession éventuelle. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Apport : en numéraire uniquement.
Gérant : Mme Krystyna SCHMITT née LEDOCHOWSKA demeurant 18 avenue René Maurice 06000 NICE.
Cession de parts : Toute cession est soumise à agrément.
Immatriculation : RCS NICE.
Pour avis. La gérance.

212167

EXPERTS PRO FORMATIONS

SAS au capital de 1 000 €
14 av George V, villa La Baraka
06000 NICE
RCS NICE 895 409 82

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'une AGE du 28/12/2023, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société malgré une perte de la moitié du capital social.

Validation: RCS NICE.

212173

PEPINO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 € en liquidation
Siège social : 18 place Garibaldi
06300 NICE
RCS NICE 508 178 753

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, réunie le 31 décembre 2023 à 16 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur DUPLAN Bastien, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Le liquidateur.

Offres/Demandes d'EMPLOI
https://emploi.petitesaffiches.fr

212158

FIDUCIAL SOFIRAL

30 rue Paul Langevin
Pôle d'activités d'AIX-EN-PROVENCE
13290 AIX-EN-PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 31/05/2024, il a été constitué une SELAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FLBL QUAI DES ARTS ; siège : 1 rue Alfred Mortier – 06000 NICE ; durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE ; capital : 1 000 €uros ; objet : L'exercice en commun par ses membres de la profession de notaire telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et toutes les activités accessoires, annexes ou connexes. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Corinne RICHEFORT, demeurant 280 route de Saint Antoine - 06200 NICE. Directeurs généraux : Madame Isabelle CLAISSE, demeurant 32 avenue Auber – 06000 NICE et Monsieur Renaud JEANMOUGIN, demeurant 37 A bld de la Madeleine – 06000 NICE. **Pour avis.**

212172

JEAN CLAUDE

Société civile immobilière
au capital de 1 676,94 € en liquidation
Siège social : 48 rue Rossini
06000 NICE
423 853 902 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 2023, l'assemblée générale des associés a :

-Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2022.

-Donné quitus au liquidateur Monsieur LEVY Jean, demeurant au 48 rue Rossini – 06000 NICE, de sa gestion et l'a déchargé de son mandat.

-Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2022.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.

212166

LE RENT

SASU au capital de 10 000 €
11boulevard Etienne Astegiano
06150 CANNES
RCS CANNES 982 669 673

CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 03/06/2024, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social à Vente de vêtements professionnels, personnalisation de vêtements et objets publicitaires, marquage textile et objet, communication par l'objet. Validation : RCS CANNES.

212163

COMMUNE DE LEVENS

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP du 29 avril 2024, la Commune de LEVENS SIREN 210 600 755, sise 5 place de la République-06670 LEVENS, a donné en location-gérance à la SNC LE SAINT CLAUDE, 10 route de Colomars 06790 ASPREMONT, immatriculée 881 552 186 au RCS NICE, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, sis 716 route de la Piscine 06670 LEVENS, à compter du 01/05/2024 pour une durée de deux ans, renouvelable d'année en année.

212168

AVIS

Suite aux décisions de l'associé unique de la SARL SUNXP PRO, RCS GRASSE 909 035 974, siège social Espace Carros – 1ère avenue – 225M Bureau 334 – 06510 CARROS, capital 27 900 €uros, en date du 23/05/2024, le siège social est transféré à 22 allée des Géomètres – ZI Secteur D11 – 06700 ST-LAURENT-DU-VAR, à compter de ce jour et l'objet a été étendu à la maintenance de véhicules automobiles à compter du 01/07/2024. **Pour avis radiation RCS GRASSE et transfert RCS ANTIBES.**

212170

FICETEX

Avocat au Barreau de NICE
4, rue Kosma
06000 NICE
Tel : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

INN BOX SAINT ISIDORE

Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 131, avenue du Maréchal Lyautey
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
882 528 615 RCS CANNES

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2024 de la SCI INN BOX SAINT ISIDORE a pris acte de la démission de la SAS SHAM PROMOTION de ses fonctions de gérante et a nommé pour la remplacer la SAS SHAM INVEST dont le siège social est sis à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 131 avenue du Maréchal Lyautey, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, avec tous pouvoirs pour engager la société.

La gérante.

212161

ACL

Société civile au capital de 105 000 €
49 chemin de Cremat, 49-51, 06200 NICE
RCS NICE 450 203 070

TRANSFERT DE SIÉGE SOCIAL

Par délibération du 06/05/2024, prenant effet le 06/05/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 17 avenue le Mesnil, 06200 NICE. Mention au : RCS NICE. **Pour avis. Le notaire.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

212175

AVIS

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, Vend 1 appartement T3 porte n° 262 - Lot 63, UG 080408 sis « résidence Le Chateau », BAT 3 - Quai de la Banquière à SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE (06730) situé au 1er étage d'une surface de 69,9 m² avec un balcon de 9,9 m². Possibilité parking privatif en sus prix : 8 000 €uros. Classe énergie : C – Classe climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 433 €uros (abonnement compris), année de référence 2015. Prix : 152 000 €uros hors frais de notaire et bancaires. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copropriété : 201. Quote-part de charges annuelles estimées : 1905 €uros. Contact : CDC HABITAT Ventes – Arnaud CARRION Tel : 09 74 48 62 21 arnaud.carrion@cdc-habitat.fr. Date limite de remise des offres : 13/07/2024. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel (arnaud.carrion@cdc-habitat.fr) ou par courrier RAR (CDC Habitat Social – M. Arnaud CARRION 131 boulevard Michelet – 13008 MARSEILLE la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

212179

SERVICES TRAVAUX ACROBATIQUES NICOIS

Enseigne commerciale : ETNA STAN
SAS au capital de 8 000 €
60 coursive des Charpentiers
ZI SECTEUR A3
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
RCS ANTIBES 507 962 645

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une AGE du 15/04/2024, prenant effet le 15/04/2024, nomination en qualité de président de Madame Patricia BOUSQUET sis 1641 route de Monticello, 20220 MONTICELLO, en remplacement de Monsieur Christian AUDINEAU, décédé. Validation : RCS ANTIBES. **Pour avis. Le président.**

212180

RS LUXURY INVESTMENT

SAS au capital de 10 000 €
1 avenue des Hellènes, Les Oliviers
06310 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE 791 392 640

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 05/04/2024, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social à : L'activité, à titre accessoire, de location avec services para hôteliers. Le reste des activités demeure inchangé. Validation : RCS NICE

212176

RECTIFICATIF

À l'annonce n°211982 parue dans le présent journal du 23/05/2024 il fallait lire par acte SSP du 14/05/2024.

PA ALPES-MARITIMES
Tél. : 04 93 80 72 72

212185

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique, en date du 07/06/2024, à CANNES, reçu par Me Catherine GIRAUD-DIMEGLIO, a été constituée la société suivante : Forme : SC. Dénomination : JLC-DG. Siège : 42, boulevard Montfleury 06400 CANNES. Objet : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, de tous biens mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisation, et autres produits financiers portant intérêt ; l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs ; la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ; et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société en ce compris la vente d'immeuble sociaux, y compris l'immeuble constituant le siège social de la société, à titre exceptionnel de manière à ce qu'il ne soit pas porté atteinte au caractère civil de la société, ou le transfert de siège social, la participation à la fondation de société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CANNES. Capital : 2 503 €uros. Gérance : POUCHIN Damien 42 boulevard Montfleury 06400 CANNES.Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

212184

NOBILIS BUSINESS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 4 boulevard de Cimiez 06000 NICE
788 601 789 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe NADAL, demeurant 3 rue rené Moes L8348 CAPELLEN – Luxembourg, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 boulevard de Cimiez 06000 NICE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE. Mention sera faite au RCS NICE. **Pour avis.**



212181

LUXURY RENTAL SERVICES

SAS au capital de 247 000 €
1 avenue des Hellènes, Les Oliviers
06310 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE 523 817 914

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 05/04/2024, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social à toute activité permettant de favoriser la location ou la vente de biens immobiliers. Le reste des activités demeure inchangé. Validation : RCS NICE.

212182

ARÉNAS NOTAIRES 3.0

RECTIFICATIF

À l'annonce n°212086 parue dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 6 juin 2024, concernant la société SCORAU, 183 Corniche Fleurie, 06200 NICE. Il y a lieu de lire "Gérant : Monsieur Pierre NOIRAY ...", et non pas "Gérant : Monsieur Georges NOIRAY ...".

212174

Crowe
Groupe Ficorec

SUD PLAISANCE COTE D'AZUR - SPCA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 250 000 €
Siège social : 65 ancienne route de Cannes 06220 VALLAURIS
913 128 054 RCS ANTIBES

AVIS

L'associé unique, par délibération du 07/06/2024, a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société du : 65 ancienne route de Cannes, 06220 VALLAURIS, au : 18 allée Espigaou, 13008 MARSEILLE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera désormais immatriculée auprès du RCS MARSEILLE.
Pour avis.

212186

FRANCELOC LAND'ISLAND

SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 73 parc d'activité de l'Argile 06370 MOUANS-SARTOUX
523 085 835 RCS CANNES

AVIS

L'AGE du 06/06/2024 a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : DOMAINE LAND ISLAND.
Mention au RCS CANNES.

Annonces LÉGALES
www.petitesaffiches.fr

212177

ENVOI EN POSSESSION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent ROSE, notaire à NICE (06300), 6 avenue Max Gallo (04 93 92 86 20), le 5 juin 2024 a été déposé, conformément aux dispositions de l'article 1007 du code civil, le testament olographe en date du 1er octobre 2012 de Monsieur René COLLET en son vivant retraité, demeurant à NICE (06000), 18 corniche André de Joly, né à MONTAUROUX (83440) le 15 octobre 1927, décédé à NICE (06000) le 6 mars 2024. Conformément à l'article 1378-1 du Code de procédure civile, il est constaté que cet envoi en possession a lieu en l'absence d'héritier réservataire et présence d'un légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Laurent ROSE, notaire susnommé chargé de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament. **Pour avis et mention.**

212189

L' AMOURIE

SCI au capital de 200 000 €
20 rue de la Fontaine 06750 SERANON
RCS GRASSE 518 290 614

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 11/06/2024, prenant effet le 11/06/2024, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Ghyslaine TISSIERES sis 312 boulevard des Ecureuils, Le "Marco Polo", Bâtiment "Corvette", 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est 312, boulevard des Ecureuils, Le "Marco Polo", Bâtiment "Corvette", 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE Dépôt légal au RCS GRASSE. **Pour avis. La gérance.**

212190

Roger COUTANT - Marie-Georges CLUCHAGUE

Avocats

AUTO ECOLE DU PARC LAYET

SARL au capital de 133 000 €
Siège social : 150 rue Desjobert
06700 ST-LAURENT-DU-VAR
751 415 878 RCS ANTIBES

AVIS

L'AGOE du 1er mars 2024 a constaté la démission de ses fonctions de co-gérant de M. Alain MAZERES à compter du même jour. M. Gilles MAZERES reste seul gérant.

212192

IMMENCHANTE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 73 parc d'activité de l'Argile 06370 MOUANS-SARTOUX
438 670 390 RCS CANNES

AVIS

L'AG mixte du 13/05/2024 a décidé de changer le capital social en le portant de 10 000 €uros, à 1 200 000 €uros.
Mention au RCS CANNES.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

212202

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle CONT RLJ 24/25 - Par jugement en date du 27 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : Autorisé la cession des biens immobiliers, lots 1 à 4, 13, 16 et la cour privative à usage de parking, de l'immeuble sis 3 place Franklin, à NICE, appartenant à la **SCI 3 PLACE FRANKLIN**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 482 816 709 - activité de location de logements ; modifié en conséquence le plan de redressement de la SCI arrêté par jugement en date du 17 décembre 2021 et dit que celui-ci s'exécutera par règlement en une seule échéance d'un montant en principal de 597 359,10 €uros venant solder le passif résiduel, augmenté des intérêts bancaires et des frais de justice selon décompte à parfaire, mettant ainsi fin au plan ; pour ce faire, lève la mesure d'inaliénabilité des biens immobiliers prononcée dans le jugement précité du 17 décembre 2021. **Pour extrait conforme, NICE, le 27 mai 2024. Le greffier.**

212203

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 15/18 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la **SCI B & A** RCS 493 817 027. Activité : Acquisition, propriété, mise en valeur, aménagement, administration, location de biens immobiliers. 40 rue des Mahonias 06200 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212204

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/15 - Par jugement en date du 24 mai 2024 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire simplifiée de Mme **Michèle DAUMONT** infirmière SIREN 384 371 985 ayant exercé son activité au 35 rue Barbéris - 06300 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212205

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

RLJ 24/4 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : - Prononcé à l'encontre de Mme **Corinne CHIATA épouse BLANGIS** née le 3 septembre 1967 à VALENCE (83400) Tarn et Garonne en qualité de présidente de l'association ARTEMIS HANDICAP ANIMAL quartier les Traverse Condamina 06830 REVEST-LES-ROCHES et demeurant actuellement 767 route des Bouleaux 24470 SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, la faillite personnelle pour une durée de 10 ans. - Rappelé que cette sanction emporte interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement, tout entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou personne morale pour la même durée. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212210

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 15/01 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance partielle d'actif de **Association DIAGONALES SOLIDARITES** SIREN 425 110 715. Activité : Favoriser l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des adultes dans un cadre national et international ; accompagnement à la scolarité et notamment soutien scolaire et activités extra scolaires, aide à l'orientation scolaire, actions de soutien à la fonction parentale, formations pour adultes, animations linguistiques en faveur de l'emploi, séjours linguistiques, classes de découverte et toutes autres activités à venir s'inscrivant dans cette perspective et d'intérêt général, 142 boulevard de Cessole 06100 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212211

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/6 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : - Mis fin à la période d'observation ; arrêté le plan de redressement judiciaire sur une durée de 10 ans de **SCI NARNIA INVESTMENTS** inscrite au RCS de NICE 485 337 992. Activité : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la gestion d'un patrimoine immobilier, l'administration, la jouissance et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis sis en France ou à l'étranger, la mise à disposition à titre gratuit desdits biens aux associés ou à l'un d'eux, et spécialement l'acquisition d'une propriété dénommée la Mandarine sise à ST-JEAN-CAP-FERRAT, 4 avenue Ephrussi de Rotschild et 5-7 avenue Honoré Sauvan 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT. - Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL et associés en qualité de commissaire à l'exécution du plan ; maintenu Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL et associés en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212212

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/16 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements au 19 mars 2024 et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **Association BARBER ROOMS** SIREN 892 069 782 00019. Activités : Autres services personnels N.C.A 7, rue Gauthier Roux résidence Les Fougères bât 8 06000 NICE. - Désigné Maître Denis GASNIER de la SCP BTSG - en qualité de mandataire liquidateur. - Désigne Maître Xavier HUERTAS, de la SELARL HUERTAS ET ASSOCIES administrateur judiciaire, en qualité de mandataire ad hoc à l'effet de représenter les droits propres de l'association BARBER ROOMS dans le cadre de la liquidation judiciaire simplifiée ouverte. - Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212206

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

RLJ 24/5 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : - Prononcé à l'encontre de M. **Romain MULLER** né le 26 novembre 1989 à LES LILAS 93260 Dirigeant de la SCCV MULLE INVEST, 1139 rue de Ferrand 34090 MONTPELLIER, la faillite personnelle pour une durée de 15 ans. - Rappelé que cette sanction emporte interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement, tout entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou personne morale pour la même durée. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212207

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

RLJ 24/3 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : - Prononcé à l'encontre de M. **Christian-Louis BLANGIS** né le 9 septembre 1953 à NICE (06) en qualité de président de l'association ANIMOSAVE et également trésorier de l'association ARTEMIS HANDICAP ANIMAL 4 rue du Four 06830 TOUDON et demeurant actuellement 767 route des Bouleaux 24470 SAINT-SAUD-LA-COUSSIERE, la faillite personnelle pour une durée de 10 ans. - Rappelé que cette sanction emporte interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement, tout entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou personne morale pour la même durée. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212208

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 14/46 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de M. **Franck PIZZIO** infirmier libéral 489 715 102 00013 116 bd du Mont Boron 06300 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212209

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 12/3 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de **Association ART FRANCE GALLERY - Galerie CARITATIVE FRANCE QUALITE** SIREN 508 417 219 00013. Activité : Mettre en relation des artistes et des associations caritatives 14, rue St Joseph 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**



ENVOYEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

212213

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 16/25 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : - La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de **Association BUBBLE ART** SIREN 538 236 530. Activité : Proposer des activités et manifestations artistiques, culturelles, sportives, à visée civiques et caritatives ; vingt pour cent, au moins de ces actions seront affectées à un public présentant des troubles envahissant du développement, et/ou pathologies associées 43 bis rue Vernier 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212214

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/37 - Par jugement en date du 24 mai 2024 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : - Constaté l'état de cessation des paiements à la date au 6 décembre 2023 de **SCI AKASHA** immatriculée au RCS NICE sous le N° 483 300 208. Activité : Acquisition, exploitation et gestion par bail, location ou aturement de tous immeubles en France ou à l'étranger. 75 bd René Cassin 06000 NICE - Ouvert la procédure de redressement judiciaire de la SCI AKASHA et fixe une période d'observation de 6 mois. - Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. - Désigné Maître Dorian GUERY de la SELARL GUERY en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, NICE le 24 mai 2024. Le greffier.**

212178

LGS.BAT 06

SAS au capital de 1 000 €
10 rue Blacas
C/o FLASH SECRETARIAT
06000 NICE
RCS NICE 949 846 810

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une AGE du 17/05/2024, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Monsieur Savas KAPCIN sis 1 rue du Gourin, 06110 LE CANNET, en remplacement de Monsieur Thierry GENOT démissionnaire. Validation : RCS NICE.

212183

VIBS

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Résidence Les Néreides
61 promenade Robert Schuman
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
437 490 139 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 07/06/2024 a décidé de transférer le siège social 89 impasse des Agapanthes Les Hauts de Tremouries 83310 COGOLIN, à compter du 07/06/2024.
Radiation au RCS NICE et réimmatriculation au RCS FREJUS.

NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET

212198

BASAMI

SARL au capital de 1 000 €
11 rue Grimaldi, 06000 NICE
RCS NICE 890 302 078

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/06/2024, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 43 promenade des Anglais, 06000 NICE. Mention au : RCS NICE.

212215

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/15 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constate l'état de cessation des paiements de : Madame **Cristina SPYROPOULOS** Masseur-kinésithérapeute SIRET 381 930 874 00098 ayant exercé son activité 9 boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL et en fixe provisoirement la date à la date du 4 mars 2024, Constate la cessation d'activité depuis le 30 septembre 2021 de Madame Christina SPYROPOULOS qui exerçait la profession d'entrepreneur individuel sous forme libérale de masseur-kinésithérapeute à BEAUSOLEIL, dit que les patrimoines professionnel et personnel la concernant sont réunis, donnant lieu à un traitement unique sous le régime des titres II à IV du livre VI du code de commerce ; Constate l'impossibilité manifeste du redressement et ordonne l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'endroit de Madame Christina SPYROPOULOS en conformité des dispositions des articles L 641-1 à L 641-15 du code de commerce ; Désigne Madame Pascale DORION en qualité de juge-commissaire et Madame Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ; - Désigné Maître Marie-Sophie de la SELARL PELLIER LES MANDATAIRES en qualité de mandataire liquidateur. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212216

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/18 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constate la cessation d'activité de Monsieur **Jean Philippe PRECIEUX**, exerçant la profession de d'orthophoniste sous la forme d'entreprise individuelle, immatriculé sous le numéro SIRENE 413 258 021, 54 bd Gorbella - Bât D - 2ème étage - 06000 NICE. Constate l'état de cessation des paiements du patrimoine professionnel de Monsieur PRECIEUX et en fixe provisoirement la date au 21 mars 2024 ; Constate également l'état de surendettement de son patrimoine personnel. Dit que les patrimoines professionnel et personnel concernant sont réunis, donnant lieu à un traitement unique sous le régime des titres II à IV du livre VI du code de commerce ; Constate l'impossibilité de redressement compte-tenu de la cessation d'activité et prononce la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur Jean Philippe PRECIEUX - Désigné la SCP PELLIER LES MANDATAIRES représentée par Me Marie-Sophie PELLIER en qualité de liquidateur et Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléante. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212218

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/9 - Par jugement en date du 24 mai 2024, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constate l'état de cessation des paiements de Monsieur **Laurent GARNIER-HALGATTE** conseil en systèmes et logiciels informatiques LGH CONSEIL siret 378 626 659 00064 5 avenue Shakespeare 06000 NICE et en fixe provisoirement la date au 13 février 2024 ; Constate la cessation d'activité depuis le 31 décembre 2023 Monsieur Laurent GARNIER-HALGATTE, exerçant la profession de conseil en systèmes et logiciels informatiques sous la forme d'entreprise individuelle, immatriculé à l'enseigne LGH CONSEIL sous le numéro SIREN 378 626 659 ; Dit que les patrimoines professionnel et personnel le concernant sont réunis, donnant lieu à un traitement unique sous le régime des titres II à IV du livre VI du code de commerce ; Constate l'impossibilité de redressement compte-tenu de la cessation d'activité et prononce la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur Laurent GARNIER-HALGATTE désigne Madame Pascale DORION en qualité de juge-commissaire et Madame Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ; - Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES en qualité de mandataire liquidateur. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

212217

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/6 - Par jugement en date du 24 mai 2024 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constate l'état de cessation des paiements de **Mme Sabine SOULIEZ** infirmière libérale SIRET 483 061 230 00023 2100 route des Ciappes Castellar 06500 MENTON CASTELLAR et en fixe provisoirement la date à l'assignation, soit le 31 janvier 2024 ; Constate l'état de surendettement du patrimoine personnel de Madame SOULIEZ, Constate que la distinction des deux patrimoines de celle-ci n'est pas possible ; Constate que le redressement des deux patrimoines de Madame SOULIEZ n'est pas impossible, Ordonne en conséquence l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire du patrimoine professionnel et du patrimoine personnel de Madame SOULIEZ, avec une période d'observation de six mois à compter de ce jour ; Désigne Madame Pascale DORION en qualité de juge commissaire et Madame Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ; Désigne la SCP BTSG prise en la personne de Maître Denis GASNIER en qualité de mandataire afin de représenter les créanciers conformément à l'article L.622-20 du code de commerce. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le Greffier.**

212221

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 11/34 - Avis de dépôt de la liste des créances article L 624-1 du code du commerce Me **Nelly FAVRESSE** avocat 73 avenue Campon Central Buro 06190 LE CANNET. Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 624-1 du code du commerce est déposée au tribunal judiciaire de NICE dans l'affaire ci-dessus indiquée. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **NICE, le 5 juin 2024. Le greffier.**

212220

CABINET AARPI MONTAGARD & ASSOCIES

Avocats aux barreaux de NICE et de PARIS
1 rue de Suffren, (06400) CANNES

LA PECHERIE DE L'OCEAN

SASU au capital de 44 835,26 €
409 avenue Honoré Ravelli,
06580 PEGOMAS
RCS GRASSE 806 250 114

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision de l'associé unique du 06/06/2024, prenant effet le 06/06/2024, nomination en qualité de président de Monsieur Franck BERCOVICI sis 16 allée Joseph Kessel, résidence Central Park, 06270 VILLENEUVE-LOUBET, en remplacement de Monsieur Yoackim BALICCO démissionnaire à compter du même jour. Validation : RCS GRASSE.
Pour avis. Le président.

212222

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/5 - Avis de dépôt de la liste des créances article L644-3 du code du commerce Mme **MONTOUT épouse MARCEL Régine** Infirmière 5 rue Cros de Capeu - 06000 NICE (ancienne adresse professionnelle) siret 484 091 210 00076 le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 644-3 du code du commerce est déposée au tribunal judiciaire de NICE dans l'affaire ci-dessus indiquée. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **NICE, le 5 juin 2024. Le greffier.**

212223

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 22/13 - Avis de dépôt de la liste des créances article L 622-24 du code du commerce **SCI SARA** immatriculée au RCS NICE sous le n° 438 357 444. Activité : Location de logements, villa Saraeths 113 corniche Fleurie, 06000 NICE. Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 622-24 du code du commerce est déposée au tribunal judiciaire de NICE dans l'affaire ci-dessus indiquée. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **NICE, le 6 juin 2024. Le greffier.**



212224

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/9 - Avis de dépôt de la liste des créances article L 622-24 du code du commerce **SCI ROC&MER** immatriculée au RCS NICE sous le n° 804 725 059. Activité : Acquisition, vente, location de biens immobiliers, de terrains et leur gestion sous toutes ses formes, à condition qu'elle conserve un caractère strictement civil. 46 boulevard du Mont-Boron 06300 NICE. Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 622-24 du code du commerce est déposée au tribunal judiciaire de NICE dans l'affaire ci-dessus indiquée. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **NICE, le 5 juin 2024. Le greffier.**

212225

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 22/27 - Avis de dépôt de la liste des créances article L624- 1 du code du commerce déposée au tribunal judiciaire de NICE en date du 21 novembre 2023 Identification du demandeur : RCS NICE 841 246 440 siren **SAS ALPHA AUDIT EXPERTS**. Société par actions simplifiée. Activité : activité de comptable 15 chemin du Tanit 06600 ANTIBES dont l'ancienne adresse était 23, rue Alsace Lorraine - 06000 NICE. Dépôt de la liste des créances le 21 novembre 2023 au tribunal judiciaire de NICE. Tout intéressé peut contester cette liste devant le juge commissaire dans un délai d'un mois à compter de la publication.

212219

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 24/6 - Par jugement en date du 24 mai 2024 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constate l'état de cessation des paiements du patrimoine professionnel de **M. Ahmed HOSNI** 73 promenade Robert Schuman 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, qui exerce à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, la profession de chauffeur auto-entrepreneur immatriculé au répertoire sirene sous le numéro 893 492 983, et en fixe provisoirement la date au 14 mars 2024 ; Constate l'état de surendettement du patrimoine personnel de Monsieur HOSNI ; Constate que la distinction des deux patrimoines n'est pas possible ; Constate que le redressement des deux patrimoines de Monsieur HOSNI n'est pas impossible ; Ordonne en conséquence l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire du patrimoine professionnel et du patrimoine personnel de celui-ci et ouvre une période d'observation de six mois ; Désigne Madame Pascale DORION en qualité de juge commissaire et Madame Cécile SANJUANPUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ; Désigne la SELARL PELLIER prise en la personne de Me Marie-Sophie PELLIER en qualité de mandataire afin de représenter les créanciers conformément à l'article L.622-20 du code de commerce. **Pour extrait conforme, NICE, le 24 mai 2024. Le greffier.**

Ventes aux ENCHÈRES immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

212187

SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

– DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 avril 1996, Mademoiselle Paulette Michèle Nicole RIQUIER, en son vivant retraitée de l'Education Nationale, demeurant à NICE (06300) 2 bis rue Ribotti.

Née à NICE (06300), le 2 octobre 1939.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à NICE (06000), le 2 janvier 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 22 février 2024 par Maître Audrey PAGES, notaire à NICE (06000) 117 promenade des Anglais, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel, reçu par Maître Jean-Charles MARCH, notaire soussigné membre, de la société civile professionnelle dénommée "SCP Jean-Charles MARCH, Emmanuel LIONS et Karine MILLO", titulaire d'un office notarial dont le siège est à NICE (Alpes-Maritimes), 2 boulevard Dubouchage, le 31 mai 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Charles MARCH, notaire à NICE 2 bd Dubouchage, référence CRPCEN : 06005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition dudit acte de contrôle de saisine.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

212191

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à NICE du 10 juin 2024, il a été constitué une SAS dénommée « BEAUTES COWORKING », au capital de 1 000 €uros, dont le siège social est 38 rue Tondutti de l'Escarène à NICE (06000) et dont l'objet est « l'exploitation d'espaces de coworking, la location de bureaux et d'espaces de travail privatifs ou partagés, de salles de réunion, de réceptions, nécessaires pour l'exercice des activités de coworking ».

Le président est Monsieur Ruben ASSARAF, né le 15 janvier 1985 à NICE, de nationalité Française, demeurant 2 avenue de Suède à NICE (06000).

- Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires et transmissibles à un tiers avec agrément préalable de la société.

- Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées ; chaque action donne droit à un vote.

- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.

- Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis.

212196

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 29/02/2024, les associés de la SARL IMMO INVEST, RCS ANTIBES 379 435 761, capital 7 622,45 €uros en liquidation, siège RN7 Marina 7 – 06270 VILLENEUVE-LOUBET, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. JC FLAVIGNY et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour. Formalités au RCS ANTIBES.

212193

SCI SEMM

Société civile immobilière
au capital de 106 714,31 €
Siège social : 120 rue Victor Hugo
59500 DOUAI
400 279 881 RCS DOUAI

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 23/04/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 120 rue Victor Hugo, 59500 DOUAI au 2524 boulevard des Horizons, 06220 VALLAURIS à compter du 23/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée sous le n° 400 279 881 RCS DOUAI fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS ANTIBES.

La société, constituée pour 99 années à compter de son immatriculation, a pour objet social : Acquisition tous immeubles, acquisition, administration et exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non ; et un capital de 106 714,31 €uros composé uniquement d'apports en numéraire. Gérant : Marc GORFINKEL. Modification sera faite au GTC de DOUAI et de ANTIBES. **Pour avis. La gérance.**

212194

L' AMOURIE

SCI en liquidation
au capital de 200 000 €
20 rue de laFontaine
06750 SERANON
RCS GRASSE 518 290 614

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGO du 13/06/2024, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Ghyslaine TISSIERES, demeurant 312 boulevard des Ecureuils, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/06/2024. Radiation au RCS GRASSE. **Pour avis. Le représentant légal.**

212195

AVIS

Suite aux décisions en date du 01/05/2024, l'associé unique et président de la SASU SLAM DRIVE, RCS NANTERRE 949 414 320, siège social 66 bld Richard Wallace – 92800 PUTEAUX, capital 100 €uros, a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau. Cette décision entraine la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour gérant : M. Smaïl SLAMANI, né le 29/08/1983 à BOURG-LA-REINE (92), demeurant 54 av Henry Dunant – 06100 NICE, et de transférer le siège social au 54 av Henry Dunant – 06100 NICE, à compter de ce même jour. **Pour avis. RCS NICE.**

PA
LE JOURNAL
HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE
42 EUROS / AN

212188

LA NUIT PORTE CONSEIL

SARL au capital de 732 608,91 €
13 impasse des Grenadiers
06360 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE 430 477 620

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 26/04/2024, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de réduire le capital de 516 357,91 €uros.

Nouveau capital : 216 251 €uros.

Validation : RCS NICE.

212169

AVIS

Par décision du 31/05/2024 prenant effet audit jour de la SC « LES CENTIFOLIAS » au capital de 6 000 €uros ayant siège social à GRASSE (06), 46 rue Benoît Bourgarel, Les Lauriers, quartier Plascassier, immatriculée 809 019 698 RCS GRASSE, M. Patrice SCHWARCZ demeurant 46 rue Benoît Bourgarel, Les Lauriers, quartier Plascassier, GRASSE(06), a démissionné de son mandat de gérant. La Sari EMETH GESTION au capital de 24 500 €uros ayant siège social à PARIS (75014) 81 rue de l'Abbé Groult immatriculée 399 448 281 RCS PARIS, représentée par son gérant en exercice M. Frédéric SCHWARCZ demeurant à MONTROUGE (92), 3 rue Radiguey a été désignée en remplacement pour une durée illimitée.

212197

COELIS EXPERTS
Expertise comptable Conseil - Audit

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 10 juin 2024, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI ACCUEILLIR ET GRANDIR Forme : Société civile immobilière. Capital : 100 €uros. Siège social : 6 square Marc-Antoine Charpentier, résidence Palais Campra – 06000 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble 8 rue des Chevaliers de Malte 06100 NICE ou tout autre bien équivalent. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée : 99 années. Co-gérance : Jennifer AUGIER née le 18/06/1992 à HYÈRES, demeurant 6 boulevard Henri Sappia 06100 NICE, de nationalité Française nommée pour une durée illimitée. Marion, Lucille, Angèle, Thérèse HONORE épouse DUMONT née le 04/12/1990 à NICE demeurant 6 square Marc-Antoine-Charpentier, résidence Palais Campra 06000 NICE. Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Immatriculation : Au RCS NICE **Pour avis.**



212200

JMN

SAS au capital de 1 500 €
7 rue Masséna
06110 LE CANNET
RCS CANNES 493 817 613

AVIS

Suite au PV des décisions de l'associé unique du 05/06/2024, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer l'établissement principal au 9 rue Masséna, 06110 LE CANNET. Mention au : RCS CANNES.

Pour avis.
L'associé unique.

212201

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance de taxi du 21/08/2018, à effet au 01/09/2018, portant notamment sur l'autorisation de stationnement n°423 Mairie de NICE, entre Monsieur MEIMOUNI Didier, né le 07 mai 1962 à SOUK AHRAS (Algérie), domicilié C/o Cabinet SOFICA, 62 bd Maréchal Juin Le Ronsard 06800 CAGNES-SUR-MER, loueur et la SARL EIGHTY-ONE, RCS NICE 841 997 810, sise 26, avenue Sainte Marguerite « Parc Florentin » bat A 06200 NICE ; représentée par son gérant et associé unique Monsieur VANHOET Frédéric, est résilié d'un commun accord à effet au 15/06/2020.



LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES
Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00
E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Reconnu IPG - Information Politique et Générale au sens de l'article 39bis A d u code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0728 I 79757 - ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.
Prix HT du caractère par Arrêté ministériel. Pour l'année 2024, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE
Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉGAL JUIN 2024
Photo de Une : ©SG.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

MARATHON RELAIS

CAISSE D'EPARGNE Côte d'Azur *Vous être utile.*

DES ALPES-MARITIMES NICE-CANNES

BY KIPRUN



42.195 KM • 20 KM • 2x21.1 KM • RELAIS

MARATHON06.COM

CÔTE D'AZUR FRANCE · ABBOTT WORLD MARATHON MAJORS · AIMS · LABEL ATHLÉ INTERNATIONAL

EN PARTENARIAT AVEC

VILLE DE NICE

EXPLORE NICE CÔTE D'AZUR

CANNES CÔTE D'AZUR FRANCE

CAISSE D'EPARGNE Côte d'Azur *Vous être utile.*

KIPRUN

upe06 · cpme06

CCI NICE CÔTE D'AZUR

Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes